

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 2 /2018 — février 2018 — 1 €

**SNCF : Macron ressort les
ordonnances !
Trop, c'est trop !**





L'éditorial de Catherine Rochard

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'Union
Départementale
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 25 49 60 —
mél. :

udfo49@force-ouvriere.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0720507442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 & 3 L'éditorial de
Catherine Rochard
- 3 & 4 Macron et le
« dialogue social »
- 5 22 mars : l'appel
interfédéral
- 6 & 7 Grève massive le
30 janvier dans les
EHPAD
- 8 Compte-rendu de
l'AG du Bâtiment
- 8 Compte-rendu de
l'AG de l'Action
Sociale
- 9 AG de la Santé
Privée
- 10 & 11 AG de la FNEC-
FP-FO 49
- 12 Quelques images de
la manifestation du
30 janvier

**22 mars : grève et manifestations dans la Fonction publique, les EHPAD, la SNCF... Et si on y allait tous ensemble, contre la casse des conquêtes sociales, pour la satisfaction des revendications ?
Discutons-en**

300 milliards d'euros d'ici à 2022, c'est le chiffre annoncé par le gouvernement pour moderniser l'armée française ! Dans le même temps, il annonce un plan de départ volontaire de 120 000 agents de la fonction publique !

Un tel plan dans le secteur privé, s'appelle un plan de rupture conventionnelle collectif. Ce qui a été mis en œuvre depuis plusieurs années par les différents gouvernements à savoir la RGPP, la MAP, a déjà conduit à la destruction de milliers d'emplois dans tout le secteur public.

Objectif, réduire les dépenses publiques pour répondre aux critères imposés par l'Union européenne ! Qu'il s'agisse de l'Éducation nationale ou de la Santé, des finances publiques, des collectivités territoriales, aucun secteur ne sera épargné.

Les fonctionnaires pour le gouvernement sont accusés de tous les maux et porteraient la responsabilité du « déficit fi-

nancier » de la France !

C'est donc à leur statut également que le gouvernement va s'attaquer, aux rémunérations, aux grilles, à la valeur du point d'indice. Cette réforme promet également de nouvelles restructurations des services et des missions avec la mise en place d'un plan de départs vers le secteur privé. C'est la fin programmée du service public républicain garant de l'égalité de droits entre tous les citoyens qui est à l'ordre du jour.

Mais pour que son œuvre soit achevée, le gouvernement Macron va s'appuyer sur le rapport SPINETTA pour en finir avec la SNCF. La méthode est la même, et s'appuie sur la notion de rentabilité, de coûts exorbitants, de déficits pour justifier non seulement l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de passagers, mais également pour en finir avec le statut des cheminots !

Nous n'avons pas oublié ce qui s'est passé à la Poste et à EDF et nous sommes tous

en capacité de mesurer les conséquences au quotidien du transfert au secteur privé de ces deux secteurs.

Le Premier ministre vient d'annoncer la mise en place d'une concertation et n'exclut pas l'utilisation des Ordonnances en « cas de blocages » !

Mais qui dit concertation dit discussion dans le cadre d'une feuille de route imposée par le gouvernement. C'est ce qui vient de se passer pour la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage. Pour autant et quand bien même patrons et syndicats trouvent un accord, le gouvernement n'hésite pas à le remettre en cause. C'est ce qui se passe avec l'accord sur la formation professionnelle qui ne convient pas à la ministre du Travail. Celle-ci a déclaré ne pas reprendre en intégralité cet accord qu'elle considère insuffisant ! Pour FO cette situation est insupportable ! C'est la négation des organisations syndicales, de leur capacité de négociation !

Toutes ces réformes sont de la

même teneur que la loi Travail, les ordonnances Macron contre le Code du travail.

Mais depuis plusieurs mois, si le gouvernement espérait s'appuyer sur les organisations syndicales pour faire passer sa politique, c'était sans compter sur les militants, les adhérents, les salariés qui s'organisent pour faire barrage. Après les 12 jours de grève dans la pénitencière, une mobilisation sans précédent dans les EHPAD publics ou privés le 30 janvier, la riposte continue de s'organiser. La ministre de la Santé est restée sourde aux revendications des personnels et persiste à saupoudrer de mesurette un secteur en grande difficulté.

Depuis, elle a annoncé un nouveau plan de rigueur dans les

hôpitaux à hauteur d'1,5 milliard d'euros d'économie, ce qui va les conduire à l'asphyxie.

La mise en œuvre des ordonnances et notamment la rupture conventionnelle collective font fureur chez les patrons, avides de diminuer les masses salariales ! Le CAC 40 ne faiblit pas ! Les salariés en font les frais au quotidien comme dans le Groupe CARREFOUR qui a d'ores et déjà annoncé 2 400 licenciements.

Dans le même temps, alors que la presse se fait l'écho de l'amélioration de la croissance des entreprises, les salariés demandent une juste augmentation de leurs salaires, c'est ce qui vient de se passer à Air France où 50 % des personnels se sont mis en grève et la contagion pourrait gagner

d'autres secteurs.

Pas une semaine sans qu'un conflit ne surgisse.

Les étudiants s'organisent également contre la réforme du baccalauréat et le nouveau mode de sélection à l'entrée de l'université.

Tous ces mouvements de grève et de colère visent un seul objectif : la politique autoritaire menée par le gouvernement ! Ce qui s'exprime lors des réunions, des assemblées générales des syndicats, c'est la volonté d'y aller tous ensemble le même jour.

Alors la question est posée pour le 22 mars, partout où c'est possible portons les revendications et préparons la grève et la manifestation !

Négociations sur la formation professionnelle et l'assurance chômage, SNCF... La conception Macronienne du « dialogue social »

Un éditorialiste du Figaro écrivait il y a quelques semaines, à propos du rôle des syndicats dans la « Macronie » :

« Après avoir explosé les partis politiques, Emmanuel Macron va-t-il faire la peau aux syndicats ? La question se pose... »

Après avoir posé cette question quelque peu provocatrice, l'éditorialiste indique ce qui pour lui est la solution de survie des centrales syndicales :

« Les organisations syndicales sont donc condamnées à [se positionner] sur un paritarisme de proposition qui visera, au niveau national, à décliner les orientations déci-

dées par le chef de l'État – on en a la preuve avec les négociations en cours sur la formation professionnelle et l'assurance-chômage – »

Pour cet éditorialiste, dans la Macronie, les organisations syndicales seraient « condamnées » à ne plus être que des « corps intermédiaires », chargés de mettre en musique les décisions gouvernementales.

Exit les revendications. Les syndicats n'auraient plus d'autre rôle que de discuter de la meilleure façon d'appliquer les ordres du pouvoir politique.

Cet éditorialiste ne se trompe pas sur un point : c'est bien la vision macronienne du dialogue social.

Le journal *Le Monde*, samedi 24 février, revenant sur les négociations sur la formation professionnelle en donne la preuve :

« Le réveil a été rude pour les représentants syndicaux et patronaux qui ont planché, durant trois mois, sur la réforme de la formation professionnelle. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, leur a infligé une douche à l'eau glacée, jeudi 22 février, en exprimant d'importantes réserves sur le résultat de leurs discussions et en annonçant son intention de prendre des mesures supplémentaires, plus énergiques. Autrement dit : la récréation est terminée, l'exécutif reprend les choses en main. »

ACTUALITÉS



Le canard enchaîné - 31-01-2018

Et pourquoi cette reprise en main ?
Parce que l'accord négocié n'applique pas les promesses de campagne du candidat Macron.

Aussi bien sur la question de la formation professionnelle que sur la question de l'assurance chômage, les organisations syndicales ont eu « ordre » de ne discuter que de ce que le gouvernement avait déterminé à l'intérieur d'une « feuille de route ».

À l'arrivée, le gouvernement considère qu'elles ne se sont pas pliées aux injonctions gouvernementales et décide de « reprendre la main. »

Pour le gouvernement, il n'y a donc pas d'alternative.

Les organisations syndicales doivent accepter d'endosser ce corset gouvernemental qu'il appelle « concertation » : « **ne discutez que ce dont je veux bien que vous discutiez, ne décidez que ce qui m'agrée** ».

Et si elles ne se plient pas à ses diktats, il décide de passer outre.

C'est ce qu'il réaffirme, le 26 février, en annonçant qu'il imposera la réforme de la SNCF par ordonnances, « après concertation »... comme pour les ordonnances Travail.

Modernisme ?

Dans la « start-up nation » d'Emmanuel Macron, cette forme de dialogue social est qualifiée de « moderne ».

De quel modernisme s'agit-il ?

C'est l'application de ce que l'on appelle « le principe de subsidiarité ». Tout en haut de l'organisation sociale, il y a le pouvoir central. Tout lui est subordonné et le rôle des échelons intermédiaires est de mettre en œuvre ses directives.

C'est une conception de la société qui nie l'existence de classes sociales aux intérêts contradictoires, qui interdit l'existence de tout organe indépendant chargé de la défense d'intérêts particuliers, donc des organisations syndicales indé-

pendantes.

Tous les organes sociaux doivent contribuer au « bien commun », défini, bien sûr, par le pouvoir central.

Le principe de subsidiarité est repris du droit canonique. Il a été formulé pour la première fois par le pape Léon XIII, dans l'encyclique *Rerum novarum*, formalisation de la doctrine sociale de l'Église catholique en 1891.

C'est en application de cette doctrine que le Maréchal Pétain a développé ce que l'on appelle « le corporatisme » :

Du pape Léon XIII au Maréchal Pétain, en matière de modernisme, on peut faire mieux !

Ces questions – l'indépendance syndicale, la liberté de négocier, la défense du paritarisme – seront au centre, n'en doutons pas, des débats de notre Congrès confédéral.

D'ici là, Force Ouvrière, dans les EHPAD, dans la fonction publique, à la SNCF, chez les retraités, dans les établissements scolaires et universitaires, dans les entreprises... va continuer de mobiliser les salariés contre les politiques de rigueur pour qu'ils fassent valoir leurs revendications, dans l'indépendance et aider les salariés à infliger un camouflet aux prétentions gouvernementales. En particulier le 22 mars !



Muriel Pennicaud, ministre du Travail

22 mars : les trois versants de la fonction publique, appelés à la grève et aux manifestations par 7 fédérations de fonctionnaires



Communiqué commun des organisations CFTC-CGC-CGT-FAFP-FO-FSU-Solidaires POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-E-S LE 22 MARS

En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation.

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées.

De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère

être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1^{er} février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FO FSU

Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS LE 22 MARS 2018

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

D'ores et déjà, nos organisations soutiennent toutes les mobilisations qui, dans les trois versants de la Fonction publique, défendent les services publics accessibles à toutes et tous et les conditions de travail, en appelant à leur convergence.

Pour contribuer à la réussite de cette journée, elles engagent une campagne d'information et d'alerte des personnels, notamment sous la forme d'une pétition unitaire.

REPÈRES

L'appel de la section départementale de l'Union Inter-fédérale des agents de la Fonction Publique, comme l'appel intersyndical départemental, peuvent être lus et téléchargés sur le site de l'UD : www.fo49.fr. À l'heure où ces lignes sont écrites, il devrait y avoir des manifestations à Angers, Cholet et Saumur. à Angers, elle est convoquée à 10 h 30 place Leclerc. L'Union Départementale FO 49 appelle tous ses militants de la fonction publique à participer à la grève et aux manifestations, et aux camarades du privé à organiser des délégations d'entreprises aux manifestations.

EHPAD : la puissante mobilisation du 30 janvier se poursuivra les 15 et 22 mars

De l'aide-soignant au directeur de maison de retraite, les personnels des Établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad) se sont fortement mobilisés partout en France le 30 janvier, lors d'une journée de grève nationale et de manifestations organisées par FO et six autres syndicats de la santé et de l'action sociale.

À l'origine de cette initiative, la Conférence nationale des EHPAD organisée par FO, et qui a réuni 350 délégués de toute la France le 22 novembre.

Des dizaines de milliers de salariés des Ehpad et des services d'aide à domicile ont répondu présents à l'appel national inédit des fédérations syndicales FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA et SUD à cesser le travail le 30 janvier. Une forte mobilisation pour un secteur où les grèves n'ont pas une très grande visibilité, en raison de la présence nécessaire des personnels auprès des personnes âgées qu'ils prennent quotidiennement en charge, y compris les jours de grève et de manifestations.

Pour un ratio d'un agent par résident

Avec cette journée nationale, les personnels et leurs syndicats s'étaient fixé l'objectif de faire entendre au gouvernement leurs revendications :

- en priorité la mise en place d'un ratio d'un agent par résident et le retrait d'une réforme tarifaire inique,
- mais aussi des dotations budgétaires en lien avec les besoins et l'amélioration des rémunérations et des évolutions de carrière.

En clair les salariés et leurs syndicats demandent des effectifs supplémentaires et les moyens financiers ad hoc pour effectuer leurs missions dans des conditions décentes pour eux et pour les résidents des Ehpad.

L'appel des syndicats s'est traduit par de nombreux débrayages, par des rassemblements et des manifestations dans les départements, ou encore par le dépôt des revendications auprès des Agences régionales de santé, des préfetures et des conseils départementaux.

1 500 manifestants à Angers, des dizaines de milliers dans toute la France.

Dans le Maine-et-Loire, à l'appel commun des syndicats, des unions départementales et des syndicats et de retraités, une manifestation à Angers a rassemblé 1 500 personnes, dont 550 de Force Ouvrière.

Dans la région, les manifestations ont réuni plus de 1000 manifestants en Loire Atlantique, 1200 en Sarthe, 500 en Mayenne, 500 en Vendée...

La participation massive des personnels et les nombreux soutiens, parmi lesquels ceux d'associations de directeurs AD-PA et FNADEPA, d'associations de familles de résidents, de France Alzheimer et des organisations de retraités (dont l'UCR-FO), témoignent d'une demande quasi unanime à régler une situation devenue dramatique dans les Ehpad, au fil des années.

Le gouvernement reste sourd aux revendications

Le 30 janvier au matin, la ministre des Solidarités et de la Santé assurait sur France 2 qu'elle comprenait la colère et l'épuisement des personnels. Mais malgré cette déclaration, l'après-midi, lors d'un rendez-vous avec les organisations syndicales au ministère, la représentante du cabinet d'Agnès Buzyn n'a pas fait d'annonces susceptibles de répondre aux principales revendications de personnels.

Pire. Le 14 février, la ministre Agnès Buzyn a déclaré sur la chaîne «Public Sénat» réfléchir à une feuille de route pour ouvrir une concertation d'ici fin mars sur les enjeux de la dépendance [...] Cela mérite un débat en profondeur avec les personnels, les élus, les citoyens ».

Non seulement la ministre ne répond en rien aux revendications clairement exprimées le 30 janvier dernier, mais en plus elle



EN DIRECT DES SYNDICATS

tente d'enliser le problème dans un « grand débat sociétal ».

Mais les salariés n'ont que faire d'un tel « débat ». Pour eux, ce sont les revendications qui doivent aboutir. C'est la priorité :

L'intersyndicale appelle à la mobilisation le 15 mars

Face à la position gouvernementale, les sept fédérations syndicales de nouveau réunies ont décidé d'appeler à une nouvelle journée de mobilisation le

15 mars : « **En dépit d'un mouvement d'opinion aussi large et sans précédent, le Président de la République ne s'est toujours pas exprimé sur la situation de l'aide aux personnes âgées.**

Or il est temps que l'État entende la nécessité [de satisfaire les revendications]

La question du 22 mars est posée

Quant à un éventuel rapprochement avec le mouvement prévu

jeudi 22 mars dans la fonction publique, la question reste en suspens, d'autant que la CFDT et Unsa s'y opposent toujours.

Pour FO, « **la bagarre s'intègre dans une mobilisation plus générale le 22 mars et la question de la jonction est posée. Quelles que soient les nuances entre nous, nous serons tous rattrapés par la réalité. Si le 15 mars au soir il n'y a pas d'ouverture de négociations [...], les salariés poseront la question de ce qu'on fait le 22** ».



Communiqué du groupement départemental des Services Publics et de Santé FORCE OUVRIÈRE du Maine et Loire

Après le succès des grèves et manifestations du 30 janvier dans les EHPAD, poursuivre et amplifier la mobilisation !

Le profond mouvement qui s'est exprimé le 30 janvier dans tous les EHPAD du département démontre que les salariés ne sont plus résignés à accepter la dégradation continue des conditions de travail et de prise en charge.

Rappelant les revendications précises du secteur :

- Un agent pour un résident, tel que prévu par le plan solidarité grand âge de 2006
- Abrogation des dispositions relatives à la tarification (loi du 28 /12/2015)
- Arrêt de la convergence tarifaire
- Augmentation des salaires et des carrières, dans le cadre des statuts et conventions collectives

Ils ont décidé de lutter pour inverser le cours d'une politique toujours plus austéritaire.

C'est pourquoi le Groupement départemental FO du Maine et Loire appelle à construire dans tous les établissements et dans l'unité la plus large les conditions pour franchir un palier supplémentaire dans la mobilisation, les salariés des EHPAD sont regardés aujourd'hui comme l'exemple à suivre dans la lutte contre la politique de régression du gouvernement.

Forts de ce premier succès, les salariés et agents des EHPAD attendent du président de la République qu'il reçoive l'intersyndicale nationale et ouvre des négociations immédiates.

C'est pour cela qu'ils seront à nouveau en action le 15 mars, par l'organisation de délégations aux autorités de tutelles, débrayages, piquets de grève, rassemblements. Si le 15 mars au soir ils n'ont pas de nouvelles, inévitablement se posera la question de la jonction avec le mouvement de grève appelé dans plusieurs secteurs d'activité le 22 mars.

Rassemblement à la Préfecture jeudi 15 mars 10 h 30

A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

Nous débutons avec ce numéro du combat social FO 49 les comptes-rendus des assemblées générales de syndicats et d'Unions Locales. Par manque de place, nous sommes contraints de poursuivre ces comptes-rendus lors de nos prochains numéros.

15 décembre 2017 : assemblée générale annuelle du syndicat du Bâtiment

Nos camarades du bâtiment se sont réunis le 15 décembre 2017. Elle réunissait les sections d'Eclim, d'ETI, d'HERSANT, de LUCAS, de CHAUFFECO et de Tendances carrelages.

Cette année encore ils ont déploré que les camarades syndiqués dans les grosses entreprises comme Eiffage ou Bouygues par exemple, et organisé au sein de syndicats nationaux, ne participent pas aux réunions du syndicat départemental et pour l'essentiel ne connaissent pas l'UD.

Noël Xavier, le secrétaire du syndicat, a présenté un rapport d'activité en insistant justement sur le fait que le syndicat du Bâtiment est tout à fait intégré à la vie de l'UD et participe régulièrement aux initiatives de l'interprofessionnel.

Concernant les instances paritaires régionales, lors des négociations salariales, les employeurs ont, à l'inverse de l'an dernier, « lâché du lest ». Il a été possible de signer un accord octroyant 1,5 % d'augmentation des salaires sur la grille et de 1,1 % sur la prime de transport.

Concernant les autres instances paritaires, notamment notre présence au sein des commissions régionales sur les accidents du travail, FO a insisté sur le manque de moyens humains, aussi bien de l'URSSAF et des DIRETTES que de la CARSAT pour lutter contre le travail illégal ou combattre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Les camarades ont décidé d'une campagne de renforcement du syndicat, notamment en participant systématiquement aux négociations des protocoles d'accords pré-électorales dans les entreprises du bâtiment.

À l'issue de la Réunion, Catherine Rochard est intervenue sur la situation générale et a en particulier insisté sur le développement.

Le bureau du syndicat a été élu, il est composé de Noël Xavier, secrétaire, de Stéphane Foulonneau, secrétaire adjoint et de Véronique Bourdon, trésorière.



26 janvier 2018 : AG du syndicat départemental de l'Action Sociale

Le 26 janvier 2018, le SDAS FO a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de Corinne PETTE, représentant la Fédération Nationale de l'Action Sociale. Après le mot de bienvenue délivré par Catherine ROCHARD, les participants ont validé le rapport d'activité et le rapport de trésorerie présen-

tés par le secrétaire départemental et la trésorière du SDAS FO.

La suite des débats s'est concentrée sur 3 axes :

1. La communication de l'action syndicale aussi bien dans les sections existantes que dans les autres structures pour faire connaître notre positionnement

en utilisant des moyens modernes de cour

2. Le développement du syndicat puisque le constat a été fait que les effectifs des adhérents sont en baisse, du fait des départs à la retraite et des changements d'activité non compensés par les nouvelles adhésions.

3. La participation du syndicat au prochain Congrès confédéral et son intervention qui doit être l'émanation de l'ensemble des adhérents afin d'aborder tous les champs d'action du SDAS.

Après l'élection du nouveau conseil syndical, tout le monde s'est retrouvé devant le traditionnel buffet campagnard où les discussions se sont poursuivies à bâtons rompus.

Marc Mandelbaum,
secrétaire du syndicat



A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

25 janvier 2018 : assemblée générale du syndicat de la santé privée

Près d'une cinquantaine de camarades de la santé privée ont assisté à leur assemblée générale annuelle, le 25 janvier dernier, présidée par Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD, mais aussi militante de ce syndicat.

Le secrétaire du syndicat, Christian Noguera, a présenté son rapport moral

Christian Noguera a indiqué que l'année 2017 a été marquée par le combat contre les ordonnances Macron de destruction du Code du Travail et des Conventions Collectives Nationales, l'amplification des restrictions budgétaires dans la Santé, la remise en cause plus générale des droits et garanties des salariés.

Ces ordonnances ont eu notamment pour objectif de remettre en cause la place et le rôle des organisations syndicales. En effet, le regroupement des instances représentatives du personnel (Comité Social et Économique), la diminution du rôle du délégué syndical, constitue une offensive sans précédent contre la représentation collective indépendante des salariés que constitue le syndicat.

La volonté du gouvernement Macron/Philippe est de tenter d'intégrer les confédérations syndicales

aux contre-réformes.

C'est dans cette situation que celui-ci a mis en œuvre une offensive généralisée dont le cœur est l'inversion de la hiérarchie des normes, la facilitation des licenciements.

Ainsi l'encre du décret sur la rupture conventionnelle collective est-elle à peine sèche qu'immédiatement de grandes entreprises s'engouffrent dans le dispositif (PSA, Pimkie...).

Dans un même temps, nous avons pris toute notre place dans l'organisation de la résistance qui s'est matérialisée par les grèves et manifestations et initiatives notamment :

- le 7 mars : manifestation nationale à Paris à l'appel des fédérations FO, CGT et SUD de la Santé et de l'Action Sociale avec la participation de plusieurs secteurs de la fonction publique et de la sécurité sociale,
- les 12 septembre et 16 novembre : pour le retrait des ordonnances Macron et pour en finir avec les restrictions budgétaires dans la santé
- le 28 novembre : la Conférence Nationale de défense des EHPAD qui a réuni 350 délégué(e)s à l'initiative de la fédération FO des Services Publics et de Santé.
- Le 14 décembre dernier, les fédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC, UNSA de la Santé ont lancé un appel à la grève des EHPAD pour le 30 janvier prochain. Tout indique d'ores et déjà qu'un tel appel a un large écho auprès des salariés de ce secteur et que la grève sera massive. De plus, il va constituer un point d'appui pour tous les salariés de la santé publique et privée pour développer le combat revendicatif.

Les annonces gouvernementales pour 2018 sont chargées de nouvelles contre-réformes : La formation professionnelle, Allocations chômage retraites...

Malgré une situation difficile, il n'a pas de pause dans les revendications. Que ce soit au niveau de certaines branches ou de grosses et petites entreprises. Dans les faits, le rapport de force se prépare au quotidien. Si l'on prend l'exemple de la région Pays de la Loire, dans notre secteur de la santé privée, ces toutes dernières semaines, nous avons assisté à la grève massive et victorieuse à la clinique Sainte-Marie de Chateaubriand le 23 novembre dernier, ainsi que la victoire obtenue dans le cadre d'une préparation massive de la grève au centre d'hémodialyse Diaverum à Angers.

« Nul doute qu'avec la mise en application des ordonnances Macron, les grèves sur les salaires, pour la défense des droits et garanties vont se développer » a-t-il indiqué.

Dans un deuxième temps, Christian Noguera a rendu compte de l'activité du syndicat en indiquant que le nombre d'adhérents était stable.

Il a poursuivi en faisant état de l'activité des sections syndicales et des résultats qui ont été obtenus en matière de négociations.

Pour conclure, il a souligné la place occupée par le conseil syndical qui joue un rôle déterminant pour coordonner l'activité des sections et développer l'implantation du syndicat dans de nouveaux établissements du département.

Le rapport moral et d'activité a été soumis au vote par la Présidente de séance. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.



A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

9 février : Assemblée de la section départementale de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle

L'assemblée annuelle de la FNEC-FP FO 49 a réuni, sous la présidence d'Hubert Raguin, secrétaire général de la fédération 110 participants au total.

Hubert Raguin est longuement revenu sur l'ensemble des questions qui se posent dans ce secteur : privatisation des services publics, réforme de la formation professionnelle, réforme du bac et des lycées, rythmes scolaires.

Il nous a donc paru intéressant de publier de larges extraits de son discours.

Hubert Raguin débute son propos en expliquant ce qu'est l'inversion de la hiérarchie des normes imposée par les ordonnances travail, puis il indique :

« Cette mécanique de réduction des acquis s'accompagne, c'est consubstantiel, d'une réduction de la place des organisations syndicales au niveau national pour les confédérations, sur le plan des branches pour les fédérations.

C'est cette mécanique dont les ministres nous disent : on va l'appliquer à la Fonction publique. Et ils annoncent plan massif de départs volontaires (120 000), recrutements

massifs de contractuels salaire au mérite... c'est à dire privatisation de la Fonction publique, pour privatiser les services publics...

Le gouvernement confie la formation professionnelle au Medef

Lorsque le ministre de l'Éducation nationale et la ministre du Travail décident de confier le contrôle de la formation professionnelle et l'apprentissage prétendument aux "aux branches professionnelles" en fait au Medef, le gouvernement décide que les patrons prennent la main sur l'apprentissage et la formation professionnelle, donc aussi sur les lycées professionnels. Et, demain, ils diront aux enseignants des Lycées Professionnels : "votre statut ne colle pas". Effectivement, il sera difficile de rester fonctionnaire d'État dans un LP alors que ce sont les patrons qui décident là où il faut ouvrir des sections, là où il faut en fermer, quand les patrons décideront du contenu des diplômes, qu'ils décideront que le CAP et le BEP sont trop rigides, qu'il faut substituer à cela des blocs de compétences définis par les patrons, c'est-à-dire tout sauf des diplômes nationaux. Faisant cela, ils privatisent la formation professionnelle.

Privatisation des services publics

C'est à cette mécanique que nous sommes confrontés. La logique des ordonnances de 2017, transposée dans le public sous la forme "d'un nouveau contrat social pour les agents publics", c'est en réalité un plan de privatisation de la Fonction publique, et un plan de privatisa-

tion des services publics...

Notre organisation de fonctionnaires, la FGF, a décidé avec la CGT de quitter les pseudo-discussions de "CAP 2022". La feuille de route de ce "CAP 2022" est simple. Le Premier ministre a demandé à tous ses ministres de faire la liste des missions de leurs ministères qui pourraient être soit externalisées, soit abandonnées.

FO a dit : nous ne pouvons pas participer à cette "discussion", qui est une machine à fermer les postes et les missions.

Dans une telle situation – et là je parle à la fois du congrès confédéral et des élections professionnelles – dans une telle situation, il n'y a qu'une alternative : soit on accompagne, soit on résiste.

Accompagner ou résister ?

Accompagner, c'est considérer qu'il y a une forme de fatalité, c'est considérer qu'on ne peut pas inverser la mécanique, que les salariés n'ont pas la capacité de se battre. Accompagner, c'est lâcher les revendications et dire aux salariés "essayons d'aménager."

Résister, c'est dire que la place du syndicat, la place de l'indépendance syndicale, c'est d'opposer à cette machine à broyer et à détruire les revendications des salariés. Ça ne donne pas la garantie de gagner, mais ça donne la garantie de préserver l'outil fondamental pour résister : le syndicat...

Accompagner ou résister. Et quand le moment est venu d'entrer dans la bagarre, les salariés veulent s'appuyer sur le syndicat.



A.G. ANNUELLES DES SYNDICATS

Le 22 mars, les fédérations de fonctionnaires FO, CGT, FSU... appellent à la grève dans toute la Fonction publique pour mettre en échec les plans du gouvernement. Nous allons préparer cette grève. Les salariés des EHPAD ont décidé de repartir à la bagarre. Nous allons essayer de faire converger les choses

La réforme du Baccalauréat et "parcours sup".

On a largement mis en cause APB... Mais le vrai problème c'était le manque de place dans les universités, la baisse des budgets, le manque de postes...

On le remplace par "Parcours sup." Et là le débat se mène sur la "sélection". Personnellement, je n'ai jamais été scandalisé par l'idée qu'il faille une sélection républicaine pour entrer à l'université. J'ai toujours considéré que cette sélection existait et qu'elle s'appelait le Baccalauréat. Le même partout, épreuve annuelle ponctuelle sur toutes les disciplines du lycée. Et le lycéen qui avait le baccalauréat était réputé sélectionné pour l'université.

Avec parcours sup, ce qui se met en place, ce n'est pas de la sélection, c'est du tri, l'arbitraire, c'est que le lycéen sera pris, ou pas, en fonction de ses notes au contrôle continu et de l'appréciation portée par le conseil de classe, pris ou pas pris en fonction des attendus définis par chaque université, critères différents d'une université à l'autre, et en dernière analyse, ce qui sera déterminant, c'est s'il y a des places ou pas.

Et le gouvernement enchaîne : réforme du bac. Mais elle est déjà faite avec parcours sup : le bac c'était le premier grade universitaire. Avec Parcours sup, il cesse de l'être. Et

le ministre dit le bac, ce sera 60 % d'examen terminal sur quatre disciplines, 40 % sur le contrôle continu.

La réforme des lycées

Et après le bac, on nous dit il faut réformer le lycée... En matière de disciplines, chaque lycée fera ses choix. Certains disent : il y aura un bac par académie... Mais si on regarde de plus près, ce n'est pas un bac par académie, c'est un bac par lycée... voire un bac par lycéen. Donc plus de bac du tout. Ce n'est ni le premier grade universitaire qui permet l'accès à l'université ni un diplôme d'études secondaires national, ponctuel, anonyme qui garantit les connaissances du lycéen...

Mais quand dans les lycées professionnels on nous dit : à la place des CAP et des BEP on va mettre des blocs de compétences, c'est exactement la même chose...

Injonction présidentielle

Nous avons rencontré le ministre. Nous lui avons dit "on n'a qu'une chose à vous demander : il faut surseoir à votre réforme. Vous ne pouvez pas imposer cela ni aux lycéens, ni aux jeunes, ni aux familles, ni aux professeurs dans ces conditions-là. Vous ne pouvez pas aller si vite et si brutalement". Et Blanquer me dit les yeux dans les yeux : "j'ai une injonction présidentielle".

Il y a une "injonction présidentielle" pour le Code du travail, une "injonction présidentielle" pour les retraites, une "injonction présidentielle" pour le bac et parcours sup... Il y a une "injonction présidentielle" pour tout.

« Ce qui est nécessaire, c'est une mobilisation interprofessionnelle »

Nous le savons tous... Code du travail, ordonnances, retraites, formation professionnelle, statut de la Fonction publique, situation dans les EHPAD, rythmes scolaires ; baccalauréat, Parcours sup' ; ce qui est nécessaire, c'est une mobilisation interprofessionnelle.

Mettre en discussion la nécessité d'une riposte d'ensemble des salariés pour arrêter cette mécanique, dont nous savons tous que, branche par branche, secteur par secteur, nous ne pourrions qu'à la rigueur en limiter l'impact, mais que c'est bien cette politique d'ensemble qu'il faut bloquer.

Mes chers camarades, tout converge sur la nécessité d'un mouvement interprofessionnel qui s'appuie dans tous nos secteurs sur le fait que nous ne lâchions rien, sur chacune de nos revendications, la plus petite soit-elle, c'est le travail que font les syndicats de la fédération, c'est le travail qu'ils vont continuer à développer pour préparer ce congrès confédéral, pour préparer les élections professionnelles sans rien lâcher sur aucun dossier. »

De nombreux intervenants se sont ensuite succédé à la tribune pour faire état de l'activité des syndicats dans le département. et l'après-midi, les différents syndicats départementaux de la FNEC-FP-FO 49 ont réuni leurs assemblées générales

Au lutrin : Hubert Raguin, puis de gauche à droite : Magali Lardeux (enseignants du primaire), Patrick Bourget (enseignants du secondaire), Malika Houari (personnels administratifs)



